

Nord

Administration de la CROIX DU NORD, 15, rue d'Angleterre

CONDITIONS		PUBLIQUÉ	
Abonnés	10 francs	Abonnés	10 francs
Reclames	5 francs	Reclames	5 francs
Publicité	1 franc	Publicité	1 franc
Chronique locale	1 franc	Chronique locale	1 franc

PETIT CALENDRIER

Mardi 22. — Saint-Paulin. — Adoration : 8 heures. — Lever, 5 h. 30; coucher, 8 h. 05. — Lune : Lever, 3 h. 10; coucher, 11 h. 05. — Jeudi 23. — Saint-Pétre. — Adoration : 8 heures. — Lever, 5 h. 30; coucher, 8 h. 05. — Lune : Lever, 3 h. 10; coucher, 11 h. 05.

REDACTIONS DE LA NUIT

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

L'ensemble de l'article 22 est adopté par 462 voix.

La suite est renvoyée à jeudi.

Interpellation Firmin Faure

Le Président annonce qu'il a reçu de M. Firmin Faure une interpellation sur les mesures que le Gouvernement compte prendre à la suite des incidents qui se sont passés dans la commission d'enquête sur les élections de 1904.

La Commission d'enquête

(Suite)

Tentative de clôture précipitée

Nouveaux incidents

La séance de la Commission a été reprise à 7 heures.

M. Caffarelli demande que l'audition de MM. Pichat et Besson soit remise à demain (mardi) si elle n'est pas ordonnée.

M. Collard. — J'estime qu'après la séance de la Chambre, la Commission n'a plus d'autorité morale.

M. Eslier appuie ces observations et propose à la Commission de résigner son mandat.

M. Paul Beauregard demande la question préalable.

M. Flamin, président. — Le vote de la Chambre ne saurait viser la Commission.

J'ai simplement donné l'assurance à la Chambre que la Commission ne demanderait de discuter que lorsqu'elle aurait saisi la Chambre de conclusions formelles.

J'ai ajouté que ces conclusions résulteraient soit du rapport général soit d'un rapport particulier sur certains points de l'enquête paraissant définitivement éclaircis.

Je ne puis enchaîner la liberté de la Commission en déclarant que cela-ci se refusait à prendre part aux débats tant qu'elle n'aurait pas déposé son rapport général.

M. Derrière-Desgades. — Je propose que la Commission approuve l'attitude prise par le Président et les paroles qu'il a prononcées.

M. Cotet combat cette proposition et prétend que le vote de la Chambre enlève toute autorité à la Commission.

M. Simonnet. — Si M. Derrière-Desgades n'avait pas pris l'initiative d'une proposition ayant pour objet d'approuver l'attitude du Président, je me serais contenté d'exprimer le regret que le Président ait fait à la tribune des déclarations non délibérées sur préalable par la Commission, mais puisque M. Derrière-Desgades a pris cette initiative plutôt provocatrice, je dépense à mon tour la proposition suivante :

La Commission regrette que son président ait cru devoir faire à la tribune des déclarations non délibérées antérieurement par la Commission.

Cette proposition soulève de très vives protestations.

M. Flamin, dirige le fauteuil de la présidence à M. Derrière-Desgades et quitte la salle.

M. Sembat fait appel aux calmes des membres de la Commission et lui propose de revenir à la fixation de l'ordre du jour.

M. Fabien Chabron demande le vote de l'ordre du jour de M. Derrière-Desgades, ainsi conçu :

La Commission, approuvant les déclarations et l'attitude du Président devant la Chambre, passe à l'ordre du jour.

M. Beauregard dit que le Président ne pouvait pas avoir une attitude autre que celle qu'il a eue.

Par 10 voix contre 12, par appel nominal, l'ordre du jour est adopté.

M. Flamin reprend sa place à la présidence et remercie la Commission de la confiance qu'elle lui a accordée. (Vifs applaudissements.)

L'ordre du jour est ensuite réglé comme suit : Réunion à 7 h., audition de MM. Besson et Pichat; confrontation du Président du Conseil et de M. Millerand.

La séance est levée à 8 h. 30.

L'esquadrille de Vladivostok

Saint-Pétersbourg. — Un rapport complémentaire arrivé ici de Vladivostok annonce que le détachement des croiseurs russes qui a fait son apparition dans le détroit de Corée a capturé à bord d'un transport des soldats faisant partie des effectifs de la quatrième armée japonaise.

On a défilé que les capitaines, les officiers et mécaniciens des deux transports coulés étaient anglais.

Deux nouveaux Feuilletons

Vendredi prochain

LE BARON JEAN

Lundi prochain

LE CONTUMAX

(A) (B) (C) (D) (E) (F) (G) (H) (I) (J) (K) (L) (M) (N) (O) (P) (Q) (R) (S) (T) (U) (V) (W) (X) (Y) (Z)

LILLE

TRAMWAYS

La ligne O

En vue d'obtenir une régularité plus grande du service sur la ligne O, provisoirement, à titre d'essai le service des navettes O, sera scindé en deux tronçons, à la Grand-Place de Lille.

Départs de la Grand-Place (entrée de la rue Esquermoise) vers Lommelet :

Matin. — 7 h. 29, 7 h. 49, 8 h. 09, 8 h. 29, 8 h. 49, et de 20 minutes en 20 minutes jusqu'à 8 h. 09 du soir.

Les trois départs en italique n'ont pas lieu les dimanches et jours fériés.

Soir. — 8 h. 09, 8 h. 29, 8 h. 49, 9 h. 09, 9 h. 29, 9 h. 49. Les trois départs en italique n'ont pas lieu les dimanches et jours fériés.

Départs de Lommelet pour la Grand-Place. — Matin. — 8 h. 09, 8 h. 29, 8 h. 49, 9 h. 09, 9 h. 29, et de 20 minutes en 20 minutes jusqu'à 8 h. 46 du soir. Les 3 départs en italique n'ont pas lieu les dimanches et jours fériés.

Soir. — 8 h. 30, 8 h. 50, 9 h. 10, 9 h. 30, 9 h. 50. Les trois départs en italique n'ont pas lieu les dimanches et jours fériés.

Départs du P. N. d'Arras à la Grand-Place. — Matin. — 7 h. 33, 7 h. 53, 8 h. 13, 8 h. 33, 8 h. 53 et de 20 minutes en 20 minutes jusqu'à 8 h. 13 du soir. Les 3 départs en italique n'ont pas lieu les dimanches et jours fériés.

Soir. — 8 h. 13, 8 h. 33, 8 h. 53, 9 h. 13, 9 h. 33. Les 3 départs en italique n'ont pas lieu les dimanches et jours fériés.

LE SECTIONNEMENT DE LILLE

On sait qu'une enquête administrative a été ouverte sur la proposition de sectionnement électoral de la ville.

M. Fl. Boudou vient de transmettre au Préfet les résultats de cette enquête et de formuler ses conclusions :

Il déclare qu'aucune réclamation n'a été faite pour le maintien du sectionnement, mais qu'en revanche, la Ligue républicaine a déposé une demande de rétablissement du scrutin de liste, tel qu'il existait avant 1900.

M. Boudou conclut en faveur du vote au scrutin de liste. Dans toutes les enquêtes auxquelles cette question a donné lieu, il a constaté, en effet, et son sentiment n'a pas varié. Il explique, en disant qu'un Conseil municipal issu du scrutin de liste sera seul à même de faire une judicieuse application des ressources de la ville aux besoins de l'intérêt général des habitants et à leur meilleur utilisation.

L'Unité de liste s'impose d'habitant plus que la ville devra prochainement, par suite du démantèlement partiel ou total de l'enceinte fortifiée, être soudée et rattachée étroitement à ses faubourgs, et qu'en réalité il n'y aura plus de solution réelle de continuité. En outre, les grands travaux qui nécessitent cette opération, ceux à l'étude pour assurer l'hygiène de la ville, l'extension de la distribution d'eau, la création des aqueducs, etc., nécessitent des vues d'ensemble pour la conception des projets d'exécution qui ne peuvent émaner que de conseillers issus du scrutin de liste.

Un père qui ramène son fils déserteur

Un caporal du 45^e d'infanterie se prit de querelle avec un sous-officier pendant les dernières grèves, à Lille.

Le caporal, qui était détaché dans une détachement, le 50^e mal au soir, s'était permis de se quereller avec un sous-officier, qui avait été renvoyé en prison.

Celui-ci répondit grossièrement, parut-il, et des mots ou arriva au voix de la loi.

Crainant, à la suite de cette incartade, d'être traduit devant le conseil de guerre, il s'enfuit pendant la nuit, et se réfugia dans un lieu où il se cachait.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

LE SECTIONNEMENT DE LILLE

On sait qu'une enquête administrative a été ouverte sur la proposition de sectionnement électoral de la ville.

M. Fl. Boudou vient de transmettre au Préfet les résultats de cette enquête et de formuler ses conclusions :

Il déclare qu'aucune réclamation n'a été faite pour le maintien du sectionnement, mais qu'en revanche, la Ligue républicaine a déposé une demande de rétablissement du scrutin de liste, tel qu'il existait avant 1900.

M. Boudou conclut en faveur du vote au scrutin de liste. Dans toutes les enquêtes auxquelles cette question a donné lieu, il a constaté, en effet, et son sentiment n'a pas varié. Il explique, en disant qu'un Conseil municipal issu du scrutin de liste sera seul à même de faire une judicieuse application des ressources de la ville aux besoins de l'intérêt général des habitants et à leur meilleur utilisation.

L'Unité de liste s'impose d'habitant plus que la ville devra prochainement, par suite du démantèlement partiel ou total de l'enceinte fortifiée, être soudée et rattachée étroitement à ses faubourgs, et qu'en réalité il n'y aura plus de solution réelle de continuité. En outre, les grands travaux qui nécessitent cette opération, ceux à l'étude pour assurer l'hygiène de la ville, l'extension de la distribution d'eau, la création des aqueducs, etc., nécessitent des vues d'ensemble pour la conception des projets d'exécution qui ne peuvent émaner que de conseillers issus du scrutin de liste.

Un père qui ramène son fils déserteur

Un caporal du 45^e d'infanterie se prit de querelle avec un sous-officier pendant les dernières grèves, à Lille.

Le caporal, qui était détaché dans une détachement, le 50^e mal au soir, s'était permis de se quereller avec un sous-officier, qui avait été renvoyé en prison.

Celui-ci répondit grossièrement, parut-il, et des mots ou arriva au voix de la loi.

Crainant, à la suite de cette incartade, d'être traduit devant le conseil de guerre, il s'enfuit pendant la nuit, et se réfugia dans un lieu où il se cachait.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.

Le père du caporal avait été prévenu. Il fit toute diligence pour retrouver son fils et le ramener à Lille.